

VOL. 9

FEVRIER 1903

No 2

**BULLETIN**  
— DES —  
**RECHERCHES HISTORIQUES**

---

ARCHÉOLOGIE—HISTOIRE—BIOGRAPHIE  
BIBLIOGRAPHIE—NUMISMATIQUE

---

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES.

---

*Qui manet in patriâ et patriam cognoscere tenet.  
Is mihi non civis sed peregrinus erit*

---

PIERRE-GEORGES ROY  
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE  
RUE WOLFE  
LÉVIS

## RECHERCHES HISTORIQUES

Sommaire de la livraison de février : La maison d'Arnoux où Montcalm est mort (suite), P.-B. Casgrain ; L'abbé Louis Proulx ; Louis Robert, Edmé-Nicolas Robert, Régis Roy ; Rémi Vallière de St-Réal ; Les deux capitaines Berthier, P. G. R. ; Un pont de glace entre l'île aux Grues et le Cap Saint-Ignace, A. Béchard ; Jean Louis de Bourbon, L'abbé A.-H. Gosselin ; Les Français restés à Québec en 1629, N.-E. Dionne ; Questions, etc.

Gravures : L'abbé Louis Proulx ; Armes des Robert.

On peut se procurer gratuitement une livraison spécimen des *Recherches Historiques* en s'adressant au directeur de la revue, Pierre-Georges Roy, rue Wolfe, Lévis.

---

**Abonnement : \$2 par année.**

---

### PUBLICATIONS RECENTES

*Premier péché*, recueil de nouvelles et chroniques et d'une pièce de théâtre- en 1 acte, par Madeleine. Montréal—1902. Prix : \$0.75. Déposé, à Québec, chez Garneau, rue de la Fabrique, et Pruneau & Kirouac, rue de la Fabrique.

*L'Oublié*, par Laure Conan. Montréal. Librairie Beauchemin (A responsabilité limitée)—256, rue St-Paul. 1902. Prix \$0.75.

*Histoire du collège de Nicolet*, par l'abbé J. A. W. Douville. 2 vols.

*Le manuel de l'inspecteur des bâtiments*, par J. Alcide Chaussé.

*Frontenac et ses amis*, par Ernest Myrand.



BULLETIN  
DES  
RECHERCHES HISTORIQUES

---

---

VOL. 9

FEVRIER 1903

No 2

---

---

LA MAISON D'ARNOUX OU MONTCALM  
EST MORT

*(suite)*

André Arnoux eut plusieurs enfants de son mariage avec Susanne Levret. Ils naquirent dans l'ordre suivant :

1. Madeleine vers..... 1743
2. Adélaïde.....
3. Charles-Louis, baptisé à Québec..... 16 déc. 1751
4. Charles-Henri, b. le 13 et s..... 21 nov. 1752
5. Marie-Anne-Victoire, b..... 20 déc. 1753
6. Pierre, b..... 22 avril 1755
7. François-Louis,.....
8. François,.....
9. Louis Joseph, filleul de Montcalm, b.... 30 sept. 1757  
et s. à Charlesbourg..... 30 août 1758
10. Marie-Angélique, filleule de Mme Péan, b. 1er sept. 1758

Nous ferons remarquer que dans l'intervalle de 1743 à 1750 on ne voit pas de naissances connues, malgré la fécondité évidente de la mère, et nous constatons qu'au 5 septembre 1760, date de l'acte de tutelle des enfants mineurs d'André Arnoux et de son épouse, émané alors de la juridiction royale de Montreal, six d'entre eux seulement avaient survécu jusque là, suivant que leurs noms apparaissent à cet acte, par lequel la mère est nommée tutrice et Joseph Arnoux, oncle, subrogé-tuteur.

Les deux frères du chirurgien demeuraient aussi à Qué-



bec. On ne recueille que fort peu de détails sur Blaise. On le voit parrain à Québec, le 20 décembre 1753, et signataire à l'acte de baptême de sa nièce Marie-Anne Victoire, conjointement avec Madeleine, la toute jeune sœur de celle-ci. Nous l'avons vu présent au mariage de son autre nièce, à Montréal, le 20 septembre 1760.

Jusqu'à quel point il était habile comme chirurgien, ou assistant de son frère, nous n'en connaissons pas autre chose, sinon le fait, que comme plus jeune frère, il fut, peut-être, celui appelé à panser Montcalm en l'absence du chirurgien André. Il est possible que Joseph, l'apothicaire, à cause de son état, fut celui même qui pansa Montcalm. Il pouvait être ou réputé être le cadet d'André. On sait d'ailleurs que pour lors des apothicaires faisaient aussi les fonctions de chirurgien, (1) et nous penchons pour lui.

Quant à ce Joseph Arnoux, son nom apparaît plusieurs fois dans les documents publics. On le rencontre devant la Prévosté le 15 novembre 1757, réclamant le prix de médicaments fournis comme apothicaire à une feuë Dame Caron, que la Cour lui adjuge. Plus tard il est qualifié de marchand apothicaire, probablement à cause de son succès dans sa ligne d'affaires.

Il est remarquable que dans les actes de l'état civil des Arnoux, les meilleurs noms de la ville se rencontrent avec le leur, tels que Delangle, lieutenant-général de la Prévosté, Doreil, Péan, Daine, Dumets de Prémairain, Paumereau, Courmeiller de Bellefeuille, etc. Henri-Albert de Saint-Vincent (2), baron de Narcy, est parrain avec Delle Char-

(1) Jacques-Denis Dénéchaud était chirurgien et apothicaire à Québec, au temps d'Arnoux.

(2) Le même désigné M<sup>re</sup> Henri Albert, baron de Saint-Vincent, chev. de l'O.-R. et M. de Saint-Louis, capitaine d'infanterie, dans l'acte d'achat qu'il fait d'Antoine Simon de Saint-Simon, devant de Blanzy, notaire à Montréal, le 25 mai 1755.



lotte-Henri de la Gorgendière, épouse de M. de la Marque de Marin, au baptême de Charles-Henri Arnoux, le 13 novembre 1752. Le père signe à l'acte et c'est la première fois que nous avons rencontré sa signature.

*Arnoux*

L'intimité des relations entre les Arnoux et les Péan est aussi très marquée. Elle a son importance pour nous à raison de la vente de leur hôtel déjà faite par eux à Arnoux, en mars 1758. Elle continue de se manifester, et hautement, à l'occasion de la naissance qui suivit, de Marie-Angélique Arnoux, laquelle eut lieu le 1er septembre, même année, (1758), en l'absence de son père le chirurgien. Madame Péan tint l'enfant sur les fonts baptismaux conjointement avec Joseph Arnoux, l'apothicaire et comme témoignage d'amitié, elle donna son propre nom de baptême à sa filleule. Le commissaire Doreil et demoiselle Gilette Daïne, fille du lieutenant-général de la Prévosté, signent entre autres témoins au baptême. L'enfant était-elle née dans la maison déjà vendue comme hôtel Péan ? On serait porté à le croire. Péan était reparti pour la France, et Mme Péan n'avait qu'un enfant avec elle et un grand logis. Elle était très liée avec Arnoux et son épouse, comme on le voit ; et grâce à Bigot elle disposait d'une sage-femme.

Quelques années auparavant, vers 1750, Arnoux avait été promu chirurgien-major des troupes de la marine et de terre, et, il avait la direction des hôpitaux militaires dans la colonie.

C'était un personnage en vue à Québec et qui fut remarqué comme tel par le marquis de Montcalm à son arrivée en mai 1756.



Celui-ci s'était empressé de se rendre le plus tôt possible auprès du gouverneur M. de Vaudreuil à Montréal, pour se concerter avec lui sur le plan de campagne à entreprendre. Là, désirant avoir Arnoux auprès de lui pour le tenir à l'armée, il confia, pendant l'absence de ce dernier, la direction des hôpitaux au sieur Henri, chirurgien major du Royal Roussillon. (1)

Comme dès lors Arnoux a suivi constamment l'armée en campagne il s'ensuit qu'on ne le retrouve à Québec qu'après les opérations terminées avec la clôture de la saison. C'est ainsi qu'il était revenu à Québec le 24 novembre 1756. (*Montcalm à Bourlamaque*, à cette date.) Il y était même le 23 décembre 1757. (*Montcalm à Lévis*, p. 103.)

Dans son contrat avec lui il se lia d'amitié avec Montcalm et ils entretenirent ensemble un commerce de lettres amicales. " Je crois, écrit-il, le 14 octobre 1757, qu'il faudra garder mes lettres pour Pouchot, Arnoux..... pour leur arrivée."

Il en parle en termes affectueux : " Demandez au cher petit Arnoux par qui et sur quelle barque vient une barrique de vin." (*Montcalm à Bourlamaque*, 17 mai 1757).

Au même : le 27 mai, Montréal.

" Le cher petit Arnoux part demain pour vous rejoindre et vous porte un précis que j'ai fait des nouvelles omises par M. Doreil."

Cette amitié continua jusqu'à la fin.

On peut lire dans un article publié dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, août 1902, que ce fut Arnoux qui s'entremet et prépara pour Montcalm, à sa demande, la maison qu'il vint occuper à Québec, sur les Remparts.

En septembre 1757, comme on vient de le voir, Montcalm

---

(1) Lettres de Montcalm au chevalier de Lévis, Montréal, 3 juin, 1756, p. 19.



se trouvait temporairement à Québec. Il était venu pour inspecter un petit envoi de troupes et pour visiter la côte de là au Cap Tourmente au point de vue de la défense. Pendant ce temps, Arnoux était toujours absent à l'armée, et son ami, le marquis, avait consenti à devenir le parrain de l'enfant dont Mme Arnoux attendait sous peu la naissance.

“ J'avais résolu, écrit Montcalm, de ne jamais tenir d'enfant au baptême, après l'honneur d'en avoir tenu un avec Mme la marquise de Vaudreuil, cependant Arnoux m'y force avec Mme de la Naudière.” (1) Et écrivant à Bourlamaque le 20 septembre : “ Dites à Arnoux que je suis furieux de

---

(1) Née Geneviève de Boishébert, et co-seigneuresse de la seigneurie la Boutellerie ou Rivière-Ouelle. C'était une de ces belles dames qui ont rendu célèbre la rue du Parloir, où demeuraient aussi mesdames Marin et Beaubas-in.

Fixons donc une fois pour toutes l'endroit de cette rue, qui a donné et donne encore lieu à tant de méprises, lesquelles ne sont guère pardonnables à des écrivains québécois. Il ne faut plus la confondre avec celle du même nom d'aujourd'hui, qui conduit de la rue Saint-Louis au parloir des dames Ursulines. L'ancienne rue du Parloir passait devant la maison de M. de la Naudière et celle de madame Vve Charles Perthuis au haut de la côte Lamontagne, c'est-à-dire devant l'archevêché actuel, et se rendait au parloir du Séminaire. Son nom primitif était la rue du “ Petit-Séminaire ” ou du “ Séminaire ” suivant les anciens procès-verbaux des grand-voyers. Elle fut limitée et fixée, portant ce nom le 22 juin 1728 à vingt-cinq pieds de largeur à aller au mur du jardin du presbytère. “ Cf. les procès-verbaux, nos 163, 197 et 199. ” Ce fut après qu'elle prit le nom de Parloir parcequ'elle conduisait au parloir du séminaire.

Depuis la construction du Palais Episcopal, elle a été close pour en former la cour intérieure d'entrée moderne.

La rue du Parloir d'à présent était appelée en premier lieu “ Sainte-Ursule, ” et la petite rue Donacona qui la rencontre se nommait rue “ Ursulines, ” comme on le voit sur le plan présenté par les RR. Mères Religieuses Ursulines de Québec et approuvé par Frontenac, le 25 juin 1674, pour donner les alignements et régler les concessions des lots à bâtir sur leurs terrains. Ce plan porte : “ rue Ursulines régnant le long et vis-à-vis l'église et le parloir et qui forme une équerre avec la rue Ste-Ursule. ” Ce dernier nom a fait place ensuite à celui DES URSULINES comme on le voit, par les procès-verbaux du grand-voyer des 28 avril et 17 mai 1735. “ Cf. aussi acte du 10 sept. 1728, Louet & Barbel, notaires, vente Lacombe à Moncherveau. ” Ce qui n'empêche pas qu'il y eût concurremment une autre rue DES URSULINES, au quartier et chantier du Palais, près de la fontaine du



tenir son enfant sur les fonts et qu'il doit m'en savoir gré, car cela me fait une grande affaire."

Cette petite boutade ne fait que rehausser le sentiment d'amitié qui prédomine par le fait même. Bien plus Mont calm donna son propre nom à l'enfant.

On sera peut-être curieux de lire l'entrée faite de ce baptême et les noms des personnages qui s'y rencontrent. La voici :

"Le trente septembre mil-sept-cent-cinquante-sept, par

Roi en la censive des Ursulines. Cf. Prévosté, 30 octobre 1758, fol. 166, 167, vol. 174 et 176.

Il y avait également une autre rue "Saint-Louis" ou "Capitale" en la haute-ville, savoir : "La dite rue St-Louis qui a son issue dans la rue St-Joseph (Garneau) et dans celle des dames Hospitalières (St-Joachim), laquelle nous avons trouvé avoir quatorze pieds de large depuis la maison de la dite Delle Vve Soumande, jusqu'à la ligne de l'emplacement de la dite Vve Lafond, suivant l'alignement que notre commis lui avait donné le 13 mai dernier en présence de M. de Léry, ingénieur en chef de ce pays ; dix-sept pieds vis-à-vis le passage commun des dits sieurs Radisson, Després et Latour, treize pieds vis-à-vis la maison du sieur Laferté, et au bout de la dite rue St-Louis du côté de la dite rue des dames Hospitalières trois pieds dix pouces." Cette rue aboutissait au nord à la petite muraille du chemin de ronde sur les remparts, au bout de la rue St-Flavien, mais a disparue comme telle. Cf. Procès-verbal du Grand-Voyer 15 juin 1737, No 206."

Un peu d'observation locale aurait fait voir que madame Péan, et les autres dames de la rue du Parloir, ne demeuraient pas près des Ursulines, vu qu'il n'y avait en tout en 1759 que 3 maisons sur toute la rue du Parloir d'après et habitées par d'autres, savoir : à l'encoignure sud-ouest les représentants de M. de la Martinière 1674 ; Lachesnaye 1687 ; Hurault 1688 ; Levasseur 1691 ; Dme Castonguay 1720 ; Duchesneau, 1737 ; La Sansregret 1746 ; Dubourg dit Picard 1750 ; Frs. Duval, 1780 ; aujourd'hui, héritiers Duchesnay.

L'encoignure est vis-à-vis avec une vieille petite maison en bois, appartenait à François Tisserand, sieur de Montcherveau, cornette des gardes du corps du gouverneur, absent depuis 1729, qui tenait de Lacombe, et ux 1728 ; qui tenaient de Perthuis 1715 ; qui tenait de Bonnière, concessionnaire 1674. C'est la maison que Murray, la voyant sans maître, donna en 1762, après la conquête, au sergent James Thompson, qui s'y logea et bâtit comme propriétaire. A ce titre il fut as signé en déclaration d'hypothèque par la Vve Lacombe. Celle-ci qui représentait son mari réclama le prix de la vente à Montcherveau et réussit à l'obtenir.

Jean Michelon dit Larose occupait la troisième maison voisine du côté nord, aujourd'hui le juge Pelletier.

Les archives des Dames Ursulines peuvent vérifier plus amplement ces détails et la date assez récente du nom de la rue du Parloir à cet endroit.



nous curé de Québec soussigné, a été baptisé Louis-Joseph Arnoux, né le jour précédent du légitime mariage de Mr. André Arnoux, Chirurgien-Major des troupes de terre et de la marine, et de Dame Suzanne Levret, son épouse. Le parrain a été haut et puissant seigneur, Louis-Joseph de Montcalm Gozon, Marquis de Montcalm, Baron de Calériac et des États de Gevaudan, Maréchal des Camps et armées, Commandeur de l'Ordre Royal et militaire de St-Louis, Commandant en Chef les troupes de terre dans l'Amérique Septentrionale, et la marraine a été Dame Geneviève Boishébert, épouse de Mr de la Naudière, Capitaine d'une compagnie du détachement de la marine ; lesquels ont signé ; le père absent.

Montcalm. Boishébert-Delanaudière.

Treccion. v. beaubassin. Doreil.

DeBougainville.

Madeléine Arnoux (*âgée de 14 ans*).

F.-J. Récher, curé."

L'année suivante Montcalm rend témoignage du mérite de son ami.

" Le sieur Arnoux, chirurgien-major des troupes que j'avais amené et que je ramène est très actif et m'a été fort utile pour ce qui regarde les hôpitaux." (*Montcalm au ministre, Montréal, 20 juillet 1758.*)

Arnoux, après la campagne de 1757, retourna à Québec, où il passa l'hiver. Le 16 mars suivant (1758) il fit l'acquisition de l'hôtel Péan par écrit sous-seing-privé, moyennant le prix de 30.000 livres payées comptant à Péan, et à charge des rentes dues sur le terrain ; s'obligeant le vendeur de livrer la maison lors du passage de sa femme en France, qui pour lors lui en ferait le contrat, l'autorisant par cet écrit à le faire.

Nous croyons important de mettre ce document en entier



sous les yeux du lecteur *verbatim*. Il montre la liaison intime et la confiance mutuelle entre Péan et Arnoux.

“ Je soussigné reconnois avoir vendu à Mr. Arnoux chirurgien de la marine et chirurgien major des troupes de terre ma maison scitué rue St-Louis et son terrain à prendre depuis la borne de la Mde Fournelle jusqu'à la maison du nommé Malouin sur lad. rue St-Louis et en profondeur jusqu'à la rue qui passe derrière mon jardin y comprenant même un terrain de trente pieds environ de profondeur que j'ay acheté de la fabrique à la suite de mon jardin et qui court derrière le terrain de Mad. Fournelle et les baptiments qui sont sur le dit terrain tel que hangard, remise, écurie, pigeonnier et glassière cyterne dans cette partie seulement ne vendant pas aud. Sr. Arnoux un autre terrain de l'autre côté de la rue joignant au nommé Barbeau l'ayant acheté séparément m'obligeant de luy livrer ma maison lors du passage de ma femme en France qui pour lors luy en fairat passer le contrat l'autorisant par le présent à le faire. Je laisse en outre aud. Sr. Arnoux les glasses attachées aux cheminées, le trémeau de la grande chambre de compagnie et tous les tableaux au dessus des portes le coin en bois et les armoires garnie de fil de leton et de tafetas qui est dans mon cabinet me servant pour mettre mes livres et ce aux charges suivantes scavoir que led. Sr. Arnoux se chargerat des rentes due pour led. terrain moyennant quoy il retirerat celles du à la maison par les terrains de Md. Fournelle et la maison du nommé Malouin qui équivalent à peu près la rente que paye ma maison. Et en la somme de trente mil livres que je reconnais avoir reçue comptant de Md (mon dit) Arnoux et le tiens quitte par le présent fait à Québec de bonne foi le 16 mars 1758.

(signé)

Péan ”



Péan partit aussitôt avec Cadet pour Montréal où ils arrivèrent en grande pompe le 18. Très occupé à brasser ses affaires de pécumat dans cette région, il ne paraît être revenu que pour s'embarquer avec le capitaine Canon pour la France, en août 1758. En sorte qu'il n'avait plus à s'occuper d'une demeure à Québec, dont d'ailleurs il prévoyait le siège prochain.

Après la reddition de cette ville, madame Péan s'était réfugiée à Montréal ainsi que madame Arnoux, et lors de l'investissement de cette place par le général Amherst et sa capitulation le 8 septembre 1760, elles se virent en conséquence toutes deux nécessairement sur le point de laisser le pays. Alors elles passèrent un acte de vente en bonne et due forme de l'hôtel Péan devant M<sup>re</sup> Danré de Blanzv, notaire royal, de Montréal, en date du 12 du même mois, en conformité du seing privé ci-dessus. L'acte fut fait au nom de la veuve Arnoux, vu le décès de son mari depuis peu.

L'hôtel et dépendances ainsi vendus y sont de nouveau décrits et comme suit :

“ Une maison assise en la ville de Québec, rue St-Louis, consistant en un corps de logis à rez-de-chaussée, composé de salles, chambres, cabinets, cuisine, grenier au-dessus avec des chambres pratiquées en iceluy, cave au-dessous, cour et jardin derrière, avec les hangards, remises, écuries, pigeonnier, glacières et citernes,..... tenant d'une part à la borne de la Dame Fournel, d'autre part à la maison du nommé Malouin, d'un bout par devant au niveau de la rue St-Louis, l'autre bout par derrière à la rue qui passe derrière le dit jardin, (*rue Ste-Genève*) y compris un terrain d'environ trente pieds de profondeur acquis par le dit sieur Péan de l'Oeuvre et Fabrique de l'église paroissiale de Québec ; dans laquelle vente sont comprises les glaces atta-



chées aux cheminées, le trémeau de la grande chambre de compagnie et les tableaux au-dessus des portes dont les coins sont en bois, en outre les armoires garnies en fil de leton et de tafetas étant dans le cabinet du dit sieur Péan et servantes à mettre ses livres.”

Mme Péan y reconnaît que le prix de 30.000 livres a été payé par feu sieur Arnoux comme le seing-privé l’atteste.

Madame veuve Arnoux partit ensuite d’après l’article de la capitulation finale, sur les premiers transports fournis par les Anglais pour la France, et laissa son beau-frère Joseph Arnoux, comme son procureur.

Elle avait pris soin de se faire élire tutrice à ses enfants mineurs dès le 5 septembre et s’était hâtée de faire célébrer le 20 du même mois, le mariage de sa fille mineure l’aînée, au sieur St Nicolas Fayolles, écrivain ordinaire de la marine et garde des magasins du Roi à Montréal.

Nous nous sommes demandé si cette vente sous seing-privé par Péan était bien réelle, ou fictive, basée comme elle l’était sur un simple écrit dit de *bonne foi*, qui n’avait alors en loi aucune valeur pour transférer un bien-fond, et sur un reçu de 30.000 livres comptant, sans autre quittance authentique pour une somme aussi élevée, représentant trois fois ce chiffre aujourd’hui.

De plus la tradition et possession étaient remises au départ de Mme Péan pour la France.

Mais d’après la ratification de cette vente et la location et transmission par la veuve Arnoux de la propriété qu’elle en fit par la suite, et les précautions prises par elle alors comme aussi les rapports visibles d’amitié et de confiance mutuelle entre Péan et Arnoux, nos doutes et soupçons ont disparus ; et nous disons qu’Arnoux était devenu propriétaire absolu et de bonne foi à l’égard de Péan et de tous



autres, vu qu'il allait légaliser son titre en bonne forme ; et que de ce moment l'achat fut connu ; car alors, comme à présent, dans une petite ville comme Québec, la vente et l'achat d'une maison importante volait de bouche en bouche de manière à pouvoir dire généralement *la maison d'Arnoux* en en parlant.

Arrivons maintenant à la relation attribuée et avec raison au chevalier Johnstone qui l'a mentionné comme telle dans le récit qu'il fait de la mort de Montcalm. Nous considérons Johnstone comme un témoin compétent et digne de foi. Il servait dans l'armée depuis quelque temps et comme lieutenant des troupes de la marine, il était au siège de Louisbourg. Il aimait et admirait Montcalm. L'ayant perdu, il passa aide-de-camp de Lévis. Il avait pris part à la bataille des Plaines, jusqu'à la fin de la journée ; il en parle comme témoin qui a vu, entendu, agi. Nous ne voyons pas en quoi et comment il est ou peut être contredit sur les derniers moments et la mort de Montcalm tel qu'il les rapporte.

Écossais et jacobin émigré, Johnstone, comme on est naturellement porté à le croire par le milieu où il s'était trouvé, c'est-à-dire en France pendant plus de dix ans, devait posséder les deux langues. Il est certain que la langue française lui était familière ; elle détint sur sa relation. "*The campaign in Canada from the death of Montcalm.....*" Il nous semble, à la simple lecture, que la tournure de phrase et le choix d'expressions annoncent une rédaction primitive en français. Cette première impression s'accroît par des variantes dans les deux textes anglais des manuscrits qui ont été imprimés, lesquels tout en conservant le sens propre ont chacun, par endroits, une nuance de style soit plus nette ou plus élégante. Nous voulons indiquer la publication faite par *La Société Littéraire et Historique de Qué-*



bec," dans ses *Transactions*, et l'autre éditée depuis, en 1885, sous les auspices de la Législature de Québec, dans la *Collection de Manuscrits, etc., relatifs à la Nouvelle-France*, vol. IV, p. 231.

Il est fort possible que Johnstone, plutôt guerrier qu'écrivain, ait eu pour collaborateur quelque officier français en service actif comme lui, qui pour cacher son nom et ne pas nuire à son avancement se serait entendu avec lui pour dépister les envieux en écrivant dans une langue étrangère.

Montcalm indique dans son *Journal* un personnage auprès de lui, *secret*, sur lequel il compte pour écrire (1) et faire un rapport véridique de ce qu'ils ont pu observer ensemble. Serait-ce le même narrateur que celui des *Mémoires sur les affaires du Canada*, qui a voulu rester anonyme. La discrétion des noms sur certains sujets, s'imposait alors en France devant la toute puissance monarchique et en vue des intrigues, jalousies et rivalités de la Cour, d'où partait exclusivement toutes les faveurs et d'où tombaient fatalement les disgrâces.

Quoiqu'il en soit de la rédaction primitive du chevalier Johnstone, nous avons en lui un homme du métier, plein de courage et d'une indépendance d'esprit peu commune sous le régime du jour ; un observateur sagace et judicieux. S'il se laisse quelque fois entraîner à des dissertations philosophiques, ces hors d'œuvres ne sont pas lus sans laisser une belle impression de ses sentiments élevés. On y admire la hauteur d'un cœur bien né et sympathique au malheur et à l'infortune.

Prenons, sans plus tarder, le texte anglais des deux manuscrits, sur le point qui nous intéresse et qui ne diffère que de quelques mots. Nous le ferons suivre de la version française la plus exacte qu'il nous est possible de donner.

---

(1) J'en ai un fin qui l'écrit — " Journal de Montca m."



“The Marquis de Montcalm, endeavoring to rally the troops in their most disorderly flight, was wounded in the lower part of the belly. He was transported immediately to Quebec and lodged in the house of Mr Arnoux, the King's Surgeon, who was absent with Monsieur de Bourlamarque ; but his brother, the young Arnoux, having visited the wound declared it mortal. This truly great and worthy hero heard Arnoux (having visited) pronounce his sentence of death with a stoic and undaunted soul ; his mind calm and serene ; his countenance soft and pleasing ; and with a look of his indifference to live or to die.

“He prayed Arnoux to be so kind and outspoken with him as to tell him ingenuously how many hours he thought he might yet live ? Arnoux answering him, that he might hold out until about three in the morning. He passed that small remainder of life in conversing with a few officers about him upon indifferent subjects with great coolness and presence of mind, and ending his days near the hour that Arnoux had (had) foretold him. His last words were : “ I die content, since I leave the affairs of the king, my dear master, in good hands. I always had a very great consideration for the talent and capacity of Monsieur de Lévis.”.....

“When I was informed of Monsieur de Montcalm's misfortune, I sent him immediately his servant Joseph, (1) begging him to acquaint me if I could be of any service to him, and in that case I would be with him at Quebec immediately. Joseph came back in that moment to the hornwork and grieved me to the inmost of my soul by

---

(1) Joseph Barbeau, décédé à Ste-Thérèse, âgé de 38 ans, 10 mois et 15 jours, avait été domestique et palefrenier de Montcalm pendant trois ans. Il accompagna son maître avec ses chevaux sur le champ de bataille des Plaines. “ Cf. Gazette de Québec, 2 oct. 1828.”



Monsieur de Montcalm's answer. "That it was needless to come to him, as he had only a few hours to live ; and he advised me to keep with Monsieur Poularies until the arrival of Monsieur de Lévis at the army....." Thus perished a great man, generally unknown and unregretted by his country men, a man who could have become the idol and ornament of any other country in Europe."

"Le marquis de Montcalm en s'efforçant de rallier ses troupes dans leur fuite, la plus désordonnée, fut blessé au bas ventre. Il fut immédiatement transporté à Québec et logé dans la maison de M. Arnoux, chirurgien du Roy, qui était absent auprès de monsieur de Bourlamaque, (1) mais son frère le jeune Arnoux, après avoir visité la blessure, la déclara mortelle.

"Ce héros vraiment grand et digne, écouta Arnoux prononcer sa sentence de mort, après cet examen, avec une âme stoïque et intrépide ; un esprit calme et serein ; une expression douce et souriante et montrant son air d'indifférence soit de vivre ou de mourir.

"Il pria Arnoux d'être assez bon et ouvert avec lui pour lui dire franchement combien il pensait qu'il pouvait lui rester d'heures encore à vivre. Arnoux lui ayant répondu qu'il pourrait aller jusque vers les trois heures du matin, (2) il passa ce court espace de vie qui lui restait, à converser avec quelques officiers autour de lui sur des sujets indifférents, avec grand sang-froid et pleine présence d'esprit, et termina ses jours vers l'heure qu'Arnoux lui avait prédite. Ses derniers mots furent : "Je meurs content, puisque je laisse les affaires du Roy, mon cher maître, entre bonnes

---

(1) Alors malade à l'Isle-aux-Noix. " Cf. sa lettre à Lévis du 18 sept. et du 7 oct. 1759.

(2) Tant mieux, dit-il, je ne verrai pas les Anglais dans Québec.



main. J'ai toujours eu la plus haute estime pour le talent et la capacité de M. de Lévis."

" Lorsque je fus informé du malheur arrivé à M. de Montcalm, je lui envoyai aussitôt son domestique Joseph, pour le prier de me faire savoir, si je pouvais lui être de quelque service, et que dans ce cas, je me rendrais immédiatement auprès de lui à Québec. Joseph revint dans le même moment à l'ouvrage-à-cornes, et m'affligea jusqu'au fond du cœur, par la réponse de M. de Montcalm : " Qu'il était inutile d'aller le voir, vu qu'il n'avait plus que peu d'heures à vivre." Et il me conseilla de rester avec monsieur Poularies jusqu'à l'arrivée de monsieur de Lévis à l'armée."

" Ainsi périt ce grand homme, généralement méconnu et pas regretté par ses concitoyens, un homme qui aurait pu devenir l'idole et l'ornement de n'importe quel autre pays d'Europe."

Johnstone ajoute en note qu'il tient d'Arnoux lui-même sa version des derniers moments de Montcalm.

Nous nous en rapportons non seulement à ce récit comme véridique, mais nous voyons le lieu où Montcalm fut blessé, le caractère et l'endroit de sa blessure, de plus sa rentrée en ville, confirmée officiellement par Bigot.

" C'est dans cette retraite que M. de Montcalm reçut une balle dans les reins comme il était prêt d'entrer en ville par la porte Saint-Louis. *Lettre de Bigot, à Montréal, 25 oct. 1759, au ministre.*

En suivant la rue en descendant de la porte Saint-Louis, à trois cents verges à droite, se trouvait en chemin la maison d'Arnoux, de beaucoup la meilleure et la plus à la main pour recevoir le général déjà affaibli et soutenu pour le maintenir en selle par deux grenadiers.



Il importe peu que madame Péan restée seule, (1) occupa encore ou dans le moment cette demeure ; ce qui semblerait peu probable si Bigot lui avait fait construire une casemate chez elle, comme le rapporte Montcalm dans son *Journal*, page 542. Le revers du Montcarmel se prêtait à cet abri. Mais même si elle eût été chez elle madame Péan, comme on l'a vu, n'aurait pu être autrement que portée à recueillir avec empressement un ami commun dont le malheur inspirait à tous la plus tendre pitié.

Le blessé fut donc porté, pansé, et, ajoute Johnstone, *logé* dans la maison d'Arnoux, le chirurgien du Roi.

Après son arrêt de mort si clairement prononcé et à si bref délai, il ne restait plus à Montcalm qu'à se préparer avant tout et au plus tôt à mourir en bon chrétien. (2)

Il fut assisté à ce moment suprême par l'évêque de Québec, a-t-on dit, et le curé Récher, qui présida à l'inhumation, atteste qu'il mourut *muni des sacrements qu'il a reçus avec beaucoup de piété et de religion*. Cette attestation indiquerait l'assistance du curé, suivant nous, avant sa mort, au lieu de celle de l'évêque.

Dans ces circonstances il n'est guère probable et même croyable qu'on ait songé à transporter le mourant ailleurs.

P.-B. CASGRAIN

(*La fin dans la prochaine livraison*)

---

(1) Péan était absent : il était parti, comme on l'a dit, par la frégate du Roy "La Valeur", capitaine Jacques Canon, à la fin d'août 1758, et on ne voit pas qu'il fut revenu depuis. On ne le trouve à l'armée ni le 13 septembre, ni le 28 avril 1760 ; mais à cette dernière date il devait déjà être renfermé provisionnellement à la Bastille. De plus on constate qu'en juin 1759, le général Amherst, par courtoisie, fit parvenir une lettre de son ami à Mme Péan, dans Québec.

(2) On sait qu'il voulut consacrer ses derniers moments exclusivement à trouver grâce devant le Juge Suprême. Il répondit à M. de Ramezay ; " Je n'ai plus d'ordre ni d'avis à donner sur terre. Mon temps est court. J'ai des affaires bien plus importantes à régler." Et à Poularies, colonel du Royal Roussillon : " Quant à moi je vais passer la nuit avec Dieu et me préparer à la mort."





L'ABBÉ LOUIS PROULX

Il naquit à la Baie du Febvre le 10 avril 1804 du mariage de Louis Proulx et de Elisabeth Grondin. Ordonné prêtre à Boucherville le 28 septembre 1828, il fut d'abord professeur au collège Saint-Hyacinthe, puis, en 1830, directeur du collège Ste-Anne de la Pocatière, en 1834, curé de St-Pierre les Becquets et de St-Jean Deschaillons, en 1835, curé de St-Antoine de Tilly, en 1850, curé de Notre-Dame de Québec, et, en 1851, curé de Ste Marie de la Beauce. Il décéda dans cette paroisse le 6 juillet 1871. En 1867, M. Proulx avait été nommé vicaire-général de l'archidiocèse de Québec.



LOUIS ROBERT

Ouvrons n'importe quelle *Histoire du Canada*, à l'année 1663, et, au sujet de l'intendant que le roi venait de donner au pays, nous lisons invariablement dans chacune à peu près dans les mêmes termes : " Le 21 mars 1663, le roi nomma intendant M. Robert, qui pourtant n'alla point en Canada."

M. Robert, il est vrai, ne s'est jamais soucié d'entreprendre le voyage d'outremer pour occuper sa charge. Pourquoi ? C'est ce que nous nous sommes demandé, et, après mûres réflexions, avec ce que nous connaissons de l'époque, nous nous sommes dit : " La santé de M. Robert pouvait être une cause pour ne point sortir de France, ou bien croyait-il réussir à s'acquitter des devoirs relatifs à l'intendance sans plus se déranger, les jugeant faciles à conduire, même de si loin, ou bien donc, il ne lui plaisait guère d'entreprendre une si dangereuse traversée pour vivre au sein de peuplades farouches et barbares."

La dernière hypothèse doit prévaloir, selon nous, car la charge d'intendant, en France, était créée, surtout pour contrôler les actions et l'office du gouverneur, lieutenant-gouverneur, ou d'autre premier officier de province, et le même motif, fournissait à la colonie naissante, ce fonctionnaire.

Mais ce M. Robert, nommé ainsi tout simplement, qui est-il ? Quel est son lieu natal, et à quoi s'occupait-il ? Sujet de peu d'importance peut-être pour l'histoire du Canada, mais sur lequel il fallait jeter ou vouloir tenter de faire un peu de clarté pour parfaire la série des monographies des intendants de la Nouvelle-France, entreprise par nous dans le *Bulletin des Recherches Historiques*.



Garneau accole au nom du premier intendant du Canada le titre de conseiller du roi, ce qu'il a cueilli sans doute, au tome I des *Edits et Ordonnances*. La commission de Robert comme intendant ne s'y voit point. A l'Ordonnance du 21 mars 1663, révoquant les concessions non défrichées, le roi étant au Conseil, il est fait mention de Robert, intendant au dit pays (Canada), et conjointement avec M. de Mézy, gouverneur et l'évêque de Pétrée, on lui ordonne de tenir la main à l'exécution ponctuelle du dit arrêt, etc. Toutes les personnes présentes au Conseil, apposent leur signature à ce document, mais celle de Robert est absente.

C'est tout ce qu'il y a, et avec d'aussi faibles données comment nous assurer de l'identité de notre personnage ? Il faut avoir le goût et la persévérance d'un chercheur pour ne pas se rebuter.

Les intendants, tant en France qu'en Canada, furent choisis parmi ceux qui avaient déjà eu quelque emploi au ministère public.

Nos recherches à la Bibliothèque du Parlement ainsi qu'au Bureau des Archives, à Ottawa, établissent positivement que M. Louis Robert fut notre intendant.

Louis Robert, sieur de Fortelle, est l'homme du temps. Il est l'oncle du chevalier Edmé-Nicolas Robert, nommé intendant en 1724. Ce Louis Robert, baptisé le 22 février 1636, fut fait Conseiller d'Etat le 22 septembre 1666 ; intendant à Bergues en 1667 ; deux ans plus tard à Dunkerque, et en Hollande en 1672. Il eut ensuite l'intendance des armées du roi en Italie, Candie et Hongrie, selon D'Hozier mais d'après la commission de Robert que nous avons lu dans le vol. I. F. 1556-1669, collection Moreau Saint-Méry, aux archives d'Ottawa, il est dit que Robert venait de servir comme intendant des finances de l'armée en Italie et



en Candie. Ce brevet est un modèle : il est long, clair et bien précis. Les commissions d'intendants à la Nouvelle-France, émis par la suite, n'ont jamais été aussi complètes et bien détaillées que celui-là.

Enfin, Louis Robert reçut la présidence en la Chambre des Comptes, le 18 mai 1673.

Il fut l'impassible exécuter des ordres impitoyables de Louvois pour écraser de contributions les peuples de Hollande, et de retour à Paris, avec le fruit de ses exactions, il aurait, dit-on, perdu toute sa fortune au jeu. (1)

Son père, Nicolas, Conseiller du roi, fut trésorier de France au bureau des finances à Riom. Un des frères de Louis fut docteur en Sorbonne (Gilles). Ses deux filles épousèrent, l'une, le marquis de Livri, premier maître d'hôtel du roi ; l'autre, le comte Des Marets, (2) Grand Fauconnier de France.

Louis Robert crea la branche de Fortelle, mais elle s'éteignit avec lui. Dans les preuves de noblesse de cette famille, enregistrées pardevant d'Hozier, juge d'armes de France, il est le VIIe degré dans la filiation.

Nous avons remarqué que les noms favoris dans cette famille sont : *Antoine, Nicolas et Edmé.*

Son anoblissement date de juillet 1481 par Louis XI, Antoine Robert étant alors notaire et secrétaire de ce monarque.

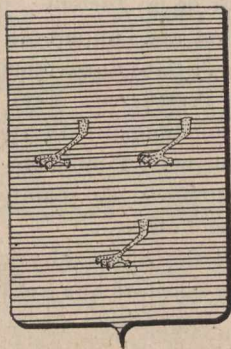
*D'azur à trois pattes de griffon d'or, posées deux et une,* formait leur blason.

---

(1) "Colbert" par Clément, tome II, 1863.

(2) La mère du comte s'appelait : "Marie Colbert," sœur du ministre.





ARMES DES ROBERT

---

EDMÉ-NICOLAS ROBERT

---

Le 22 février 1724, Edmé-Nicolas Robert, chevalier, conseiller du roi, en ses conseils, et au Grand Conseil, fut nommé intendant en remplacement de M. Bégon.

Le chevalier était issu de la famille *Robert*, originaire de l'Orléanais et de Paris, dont les chefs eurent qualité de seigneurs de Villetaneuse, de la Fortelle et de Pesselières. (1)

Antoine Robert, anobli en 1481 par Louis XI est le premier degré généalogique enregistré par le juge d'armes de France.

Antoine mourut à Amboises, mais il eut une épitaphe posée au cinquième pilier de l'église Saint-Paul, à Orléans.

Il eut postérité : c'est la branche des Villetaneuse. Louis Robert, que nous donnons comme premier intendant du

---

(1) D'Hozier, "Armorial Général," Registre III.



Canada, était seigneur de la Fortelle; il n'eut que deux filles, bien mariées, dont une l'apparenta à Colbert.

Le chevalier Edmé-Nicolas appartenait à la branche cadette des Robert de Pesselières. Vers 1716-18, il était au port de La Rochelle, fonctionnaire du roi.

Tous les membres de cette famille ont rempli des charges royales; et il n'y a jamais eu de plaintes formulées contre eux durant leur terme d'office.

D'après l'inventaire des effets, que le chevalier Robert emportait avec lui, on constate que c'était un homme ayant assez d'aisance, et la composition de sa bibliothèque nous donne une opinion agréable de son érudition.

Le 1<sup>o</sup> juillet 1724, ses préparatifs de départ terminés, il fit ses adieux au ministre. Le 24, il s'embarquait à La Rochelle, sur le *Chameau*, avec sa femme : Marie-Anne Picard de Mauny (1) et son fils unique : Edmé-Antoine, âgé de onze ans. Son secrétaire, M. de Mousseau, et plusieurs domestiques, l'accompagnaient. Il avait fait embarquer *plus de cent cinquante ballots* (2) d'effets, comprenant tous ses meubles, sa garde-robe et sa bibliothèque.

Depuis quelque temps M. Robert ne se sentait pas bien : pas assez, cependant pour différer son voyage, et il s'embarqua, mais le soir du départ du vaisseau, il empira et rendit l'âme.

Le lendemain, son corps fut jeté à la mer, le navire étant encore en vue des côtes.

Madame Robert soutint cette affliction avec beaucoup de vertu et de force d'esprit. Madame de Vaudreuil qui était à bord fit tout ce qu'elle put pour adoucir les peines de la malheureuse veuve et la consoler. Rendu à Québec, la fem-

---

(1) L'Hozier place les Mauny en l'Orléonais et à Paris tout comme les Robert.

(2) Frontenac n'en emporta que 18 lorsqu'il vint à Québec.



me du gouverneur manda au ministre cette nouvelle et le pria d'essayer d'obtenir pour madame Robert, une pension considérable. (1)

A Québec, madame Robert se retira à l'Hôtel-Dieu, refusant un appartement au château, que M. de Vaudreuil voulait lui faire accepter.

Le Conseil Souverain, par arrêt du 14 octobre, ordonna un service à la cathédrale pour le repos de l'âme de feu le chevalier Robert.

Afin de pouvoir faire l'inventaire des effets de l'ex-intendant, Bégon nomma le marquis de Vaudreuil, le commissaire-ordonnateur d'Aigremont, le procureur-général Collet, les conseillers Sarrazin, de Lino, de Lotbinière et Lanouiller pour élire un tuteur à Antoine, fils mineur du chevalier.

Madame Robert fut choisie tutrice, et M. Collet, subrogé-tuteur. L'inventaire se fit le 16 octobre. Madame Robert et son fils retournèrent en France, aux premiers jours de novembre, par le *Chameau*.

Les armes du seigneur de Pesselières sont les mêmes que celles de La Fortelle : *D'azur à trois pattes de griffon d'or, posées deux et une.*

RÉGIS ROY

---

### RÉMI VALLIÈRE DE ST-RÉAL

---

Protégé par l'illustre Mgr Plessis, dans dix-huit mois, il apprend la langue latine assez bien pour lire Horace dans l'original. Un jour, un jeune Portugais arrive à Québec. Ne parlant que sa langue maternelle le jeune homme s'en-nuyait beaucoup. Introduit à Vallière, ils deviennent tous deux amis. Vallière se met à étudier la langue du Portugais : au bout de vingt-deux jours, Vallière conversait avec lui sans hésiter un seul instant.

---

(1) On avait déjà accordé 3000 livres à un intendant pour couvrir ses frais de déplacement, ce qui motivait la supplique de madame de Vaudreuil.



RÉPONSES

**Les deux capitaines Berthier.** (IX, I, 914.)—

“ Le marquis de Tracy, écrivait Mgr de Laval à Sa Sainteté le pape, le 21 octobre 1664, viendra ici le printemps prochain, et parcourra, de la part du roi, cette colonie naissante, afin d’y établir le règne de la paix et de la justice. Il est allé d’abord dans l’Amérique méridionale, avec sept gros navires, pour y faire la guerre. Nous espérons qu’il nous amènera l’année prochaine plus de mille soldats, qui nous aideront à détruire, si possible, avec le secours de Dieu, cette nation iroquoise, dont la cruauté et la barbarie sont un obstacle invincible à la diffusion de la lumière de l’Evangile chez les autres peuples Sauvages.” (1)

C’est le 30 juin 1665 que M. de Tracy arriva à Québec, accompagné des Pères Bardy et Dupéron, et de quatre compagnies du régiment de Carignan. Les autres compagnies arrivèrent avant l’automne.

Parmi les capitaines du régiment de Carignan se trouvaient deux frères : Isaac et Alexandre Berthier. Ils étaient fils de Pierre Berthier et de Marguerite Bariac, de Saint-Jacques de Bergerac, évêché de Périgueux.

Isaac Berthier, avant de faire partie du régiment de Carignan, avait été capitaine au régiment de l’Allier. Il était huguenot, mais il se convertit peu après son arrivée à Québec.

“ Le 8 (octobre 1665), lisons-nous dans le *Journal des Jésuites*, un capitaine d’une des compagnies de Monsr de Tracy fait abjuration d’herezie dans la grande Eglise entre les mains de Monseig. habillé pontificalement accompagné de tout le clergé en surplis, en présence de Monseig. de

(1) L’abbé Auguste Gosselin, “ Vie de Mgr de Laval,” tome premier, pag : 465.



Tracy, Mons. de Courcelles, gouverneur, et Mons. l'Intendant et de nos Pères." (1)

L'intendant Talon écrivait au roi à cette occasion : " Nous avons assisté, MM. de Tracy, de Courcelle et moi, à l'abjuration que M. Berthier, capitaine du régiment de Carignan-Salières, a faite de son hérésie entre les mains de M. l'évêque de Pétrée ; il l'a fait en secret. Depuis mon arrivée, et il n'y a pas encore un mois, voilà le seizième converti. Ainsi Votre Majesté moissonne déjà à pleines mains de la gloire pour Dieu, et pour elle bien de la renommée dans toute l'étendue de la chrétienté." (2)

C'est la seule mention de Isaac Berthier dans nos archives. Nous sommes donc en droit de présumer qu'il ne resta pas longtemps dans la Nouvelle-France.

Alexandre Berthier était âgé de 27 ans à son arrivée à Québec.

" Deux jours après son retour de sa malheureuse expédition contre les Iroquois, nous apprend M. l'abbé Gosselin, le gouverneur de Courcelle voulut aller à confesse à son confesseur ordinaire, le P. Chastelain, et fit ses dévotions. Le premier jour de mai, il donna à ses soldats et à tous les citoyens de Québec un autre exemple de foi. Mgr de Laval administrant la confirmation dans l'église paroissiale, il profita lui-même de ce bienfait spirituel qu'il n'avait pas encore reçu. Le premier sur la liste des confirmés de ce jour fut " Messire Daniel de Remy, seigneur de Courcelle, gouverneur de ce pays. Il était accompagné du capitaine Alexandre Berthier, frère de celui qui avait fait abjuration d'hérésie l'année précédente." (3)

---

(1) L'acte d'abjuration de M. Berthier est conservé aux archives de l'archevêché de Québec.

(2) Lettre de octobre 1665. Archives de l'archevêché de Québec.

(3) L'abbé Auguste Gosselin, " Vie de Mgr de Laval," tome premier, p. 479.



Le 29 octobre 1672, l'intendant Talon concéda à Alexandre Berthier la seigneurie de Bellechasse (aujourd'hui Berthier-en-bas).

Le 3 novembre de l'année suivante, Berthier achetait la seigneurie du sieur Randin, et, le 27 août 1674, il obtint un "agrandissement" de cette seigneurie qui prit alors son nom (Berthier-en-haut.)

La plupart de nos historiens ont fait un seul et même personnage des deux Berthier. (1)

P. G. R.

**Un pont de glace entre l'île aux Grues et le Cap Saint-Ignace.** (VIII, IX, 895.)—La distance qui sépare l'île aux Grues du Cap Saint-Ignace est d'une lieue. Avant et depuis 1844, jamais les froids de l'hiver n'avaient réussi à former un pont de glace sur cette nappe d'eau, et la traversée avait toujours dû se faire en canots : mais, vers la fin de janvier de 1844, un pont solide se forma et l'on put voyager tout à son aise d'un endroit à l'autre ; aussi s'en donna-t-on à cœur joie. Jamais les insulaires n'avaient reçu d'aussi nombreuses visites, à cette saison de l'année, époque où les visiteurs se font rares, à cause des difficultés de la traversée. Il vint des gens de toutes ou de presque toutes les paroisses comprises entre la Pointe-Lévis et Rimouski ; il en vint même de ce dernier endroit. Il y eut des journées où l'on compta de 50 à 60 voitures chargées de curieux. La débacle eut lieu le 16 mars, et il était temps. Durant ces quelques semaines de visites nombreuses et ininterrompues, l'hospitalité proverbiale des insulaires fut mise à une rude épreuve, et ils se trouvèrent presque dans la position de soldats renfermés dans un fort pris par la famine. Les provisions étaient devenues excessivement rares. Les visiteurs

---

(1) Voir "Recherches Historiques," volume VII, page 155.



avaient été comme les nuées de sauterelles qui s'abattent quelquefois sur Manitoba et dévorent tout sur leur passage. Le pont de glace de 1844, le premier et probablement le dernier, entre le Cap Saint-Ignace et l'île aux Grues, fut comme une plaie d'Égypte pour cette île.

A. BÉCHARD

**Jean-Louis de Bourbon.** (IX, I, 914.)—Plutôt que de prêter serment à la constitution civile du clergé, des milliers de prêtres — on évalue leur nombre à plus de 20,000 — n'hésitèrent pas à quitter leur patrie et à prendre le chemin de l'exil. Ils avaient à choisir entre la mort, l'exil ou la trahison de leur conscience : Ils choisirent l'exil, suivant le conseil de l'Évangile : "*Quum persequentur vos in civitate ista, fugite in aliam.*"

Un bon nombre passèrent en Angleterre : et quelques années plus tard, quarante d'entre eux obtinrent du gouvernement anglais la permission de venir au Canada, cette autre France. L'illustre Plessis les accueillit avec ce tact, cette bienveillance, cette générosité qui le caractérisaient, et leur confia des postes importants : ils se montrèrent dignes de sa confiance : c'étaient en général des ecclésiastiques du plus haut mérite. Qui pourrait dire le bien que firent au milieu de nous ces hommes de cœur, de zèle et de dévouement ? Au point de vue simplement français, qui pourrait dire l'influence que purent exercer parmi nous ces bons prêtres, dans nos différentes campagnes, pour resserrer les liens d'attachement qui nous unissent à la France ?

Détail inédit, je crois : l'un de ces prêtres, M. Courtin, émigrant au Canada, en 1795, était accompagné d'un jeune prince de sang royal, fils naturel de Louis XV, frère du grand Dauphin, oncle par conséquent de Louis XVI, de Louis XVIII et de Charles X. Jean Louis de Bourbon —



c'était son nom — passa incognito au Canada, et y vécut sous un nom emprunté, pratiquant l'humble métier d'orfèvre dans quelque paroisse de la vallée de la rivière Chambly, où il se maria. Plus tard il vint se fixer à Bécancour, où il mourut en 1812. Il laissa plusieurs enfants, dont quelques-uns furent se fixer aux Etats-Unis, d'autres à Montréal. Une de ses filles est décédée, il y a quelques années, à un âge très avancé, et fut inhumée à Saint-Valère de Bulstrode, comté d'Arthabaska. Son père ne lui avait raconté son histoire que dans les dernières années de sa vie, et elle-même en fit la confidence à son confesseur avant de mourir. La vieille mentionnait surtout le fait qu'on avait coupé le col à un de ses parents (Louis XVI), parce qu'il y avait eu *du train, par en haut*. Je tiens ces détails du vénérable prêtre lui-même qui l'assista à ses derniers moments.

Jean-Louis de Bourbon portait la croix de Saint-Louis : cette croix fut léguée à une pauvre paroisse des Cantons de l'Est, et servit à orner l'ostensoir du Saint-Sacrement.

L'ABBÉ A.-H. GOSSELIN

**Les Français restes a Quebec en 1629.** (IV, X, 527.)—Lorsque Louis Kertk parut devant Québec au milieu du mois de juillet 1629, la position n'était plus tenable. L'on se mourait littéralement de faim. Il n'y avait plus que quelques livres de poudre en magasin, et l'on se trouvait en présence d'une flotte bien armée et parfaitement équipée. Devant cette extrémité, Champlain n'avait d'autre alternative que de se soumettre aux lois du vainqueur. C'est ce qu'il fit le 19 juillet, par une honorable capitulation. Louis Kertk prit aussitôt possession de l'habitation, alors gardée par Corneille de Vendremur et Olivier LeTardif et il en confia la garde à LeBaillif, ancien commis de Guil-



laume de Caën qui avait été obligé de le chasser de son service à cause de ses malversations. C'était, au témoignage de Champlain, un homme sans foi ni loi, accoutumé à renier et à blasphémer le nom de Dieu à tout propos, bien qu'il se dit catholique. Mais il entendait pratiquer la religion à sa guise, sans en observer les préceptes. Blasphémateur et larron, tels furent, d'après Champlain, ses vices capitaux. A peine eût il mis le pied dans le magasin, qu'il déroba parmi les effets de Corneille cent livres en or et en argent. Les Pères le soupçonnèrent aussi fortement d'avoir enlevé dans la chapelle de la basse-ville un calice d'argent doré, d'une valeur de cent livres.

Le Baillif n'était donc catholique que de nom, un peu à la manière de Brûlé, truchement des Hurons. Champlain ne trouve pas d'expressions assez sévères pour flétrir sa conduite déplorable. D'autres personnages mériteraient aussi une mention, pour avoir trahi Champlain au moment de la détresse. Pierre Reye, " l'un des plus perfides traîtres et méchants qui fut en la bande," et Nicolas Marsolet s'étaient aussi volontairement et délibérément livrés aux Anglais, afin de capter leur faveur et de pouvoir rester au pays où ils auraient pleine et entière liberté de se livrer impunément à tous leur penchant vicieux. Champlain avait beau leur reprocher leur vie licencieuse parmi les Sauvages, ils n'en faisaient aucun cas. Quelques jours après la capitulation de Québec, il rencontra Brûlé et Marsolet à Tadoussac et leur reprocha leur trahison en termes amers bien que paternels. " Nous avons été pris de force, firent-ils comme excuse ; nous savons très bien que si l'on nous tenait en France qu'on nous pendrait, nous sommes bien fâchés de cela, mais la chose est faite, il faut boire le calice puisque nous y sommes, et nous résoudre de jamais ne retourner en France." " Si on vous attrape, fit Champlain, vous qui êtes



sujets à voyager, vous courez fortune d'être pris et châtiés."

Brûlé retourna aux Hurons où il fut traîtreusement assommé quelques années plus tard.

Marsolet eut un meilleur sort. Il avait beaucoup à se faire pardonner, mais la miséricorde divine lui ayant donné le courage de rompre avec ses inclinations perverses, il changea de vie et devint un respectable citoyen de Québec. Le registre mortuaire (1) de l'église paroissiale de Québec lui attribue environ 90 ans à sa mort, arrivée vers le 16 mai 1677, tandis que le *Dictionnaire Généalogique* ne lui en donne que 76. L'âge consigné au registre nous paraît être plus conforme à la vérité, car Marsolet devait avoir plus que huit ans quand il vint à Québec pour la première fois, en 1608.

Les interprètes, pour la plupart, continuèrent leurs courses chez les Sauvages, entre autres Jacques Hertel, Jean Nicolet, Jean-Paul Godefroy, Thomas Godefroy, Gros-Jean et François Marguerie. (2)

Tous les commis s'embarquèrent pour l'Europe et aucun d'eux ne revint au Canada, si ce n'est Thierry Desdames que l'on revoit plus tard à l'île de Miscou.

Plusieurs colons restèrent au pays, et ce fut un bonheur pour la colonisation future, car ils surent attirer à eux des parents et des amis de l'autre côté de l'Atlantique. Qui sait si la France eut revendiqué aussi énergiquement la restitu-

---

(1) Voici cet extrait : " Nicolas Marsolet âgé de 90 ans ou environ, ancien habitant de ce pays, est décédé en la communion de la Sainte Eglise, après avoir reçu les Saints Sacrements de pénitence, viatique et l'Extrême-Onction, duquel le corps a été inhumé, le seizième du présent mois, dans le cimetièrre de cette paroisse."  
(Signé) H. de Bernières, Prêtre.

(2) L'histoire a conservé le nom de deux autres interprètes du temps de Champlain : Jean Manet, (Sagard, p. 563) arrivé en 1617, et Jean Richer, truchement des Nipissiriniens (Sagard, p. 801.)



tion du Canada, si elle n'eût eu d'autre intérêt à sauvegarder que celui du commerce ? Ils n'étaient pas nombreux à la vérité, les habitants qui eurent le courage de rester attachés à une terre dont ils n'étaient plus les maîtres, sans protection, sans ministre de leur culte, pauvres, presque plongés dans le plus profond dénuement. Honneur donc à ces braves Français ! Aussi que leurs noms ne soient jamais oubliés. Ce furent : Guillaume Couillard et sa famille, Guillemette Hébert, sa femme et trois enfants, Louise, Marguerite et Louis ; Nicolas Pivert, sa femme Marguerite Lesage et une nièce ; Pierre Desportes, sa femme Françoise Langlois et Hélène Desportes, leur nièce ; Abraham Martin, sa femme Marguerite Langlois et leurs enfants, Anne, Marguerite et Hélène ; Guillaume Hubou ; Marie Rollet, veuve de Louis Hébert ; Guillaume Hébert ; Adrien Duchesne, chirurgien et sa femme. Ces différentes familles formaient un contingent de vingt-un. D'après mes calculs, trente-quatre personnes d'origine française demeurèrent au pays, après le départ de Champlain et des missionnaires, en 1629. Sur ce nombre, il y avait huit interprètes et cinq Français. Interprètes : Etienne Brûlé, Nicolas Marsolet, Thomas Godefroy, Jean Godefroy, François Marguerie, Jacques Hertel, Gros-Jean et Jean Nicolet. Les cinq autres étaient : Le Baillif, Pierre Reye, Froidemouche, Lecoq et l'homme de Pivert.

N.-E. DIONNE

---



QUESTIONS

920—Est-il bien certain que le nom Anticosti soit d'origine montagnaise ? Ce nom ne viendrait-il pas plutôt des mots espagnols *anti*, avant, et *costi* (ou *costa*) la côte ?

Rix

921—Y a-t-il, au Canada, des descendants des Rouer de Villeraï qui ont joué un si grand rôle en Acadie et dans la Nouvelle-France ?

GÉNÉA.

922—Quelle est la raison qui a valu aux habitants de l'île d'Orléans le surnom de *sorciers* ? A-t-on des données certaines à ce sujet ?

I. O.

923—Pierre Douville, officier dans l'armée américaine lors de la guerre de l'Indépendance, était-il un Canadien français ?

A.

924—Ne pourriez vous me renseigner sur le compte du capitaine Anthony Vialar ou Vialars qui figura au siège de Québec en 1775 ? Comme aussi sur le capitaine Robert Lester, officier dans l'armée anglaise pendant le même siège ?

L. H.

925—J'ai lu quelque part, qu'en juillet 1788, le capitaine de Lotbinière avait été inclu par lord Dorchester dans la liste des citoyens reconnus comme dignes de récompenses pour leurs services au pays, et qu'il lui fut accordé 700 acres de terre dans le comté de l'Assomption. Fut-il donné suite à ce projet ?

L. H.

926—Le sieur de Villieu qui fut officier au régiment de Carignan est-il mort en la Nouvelle-France ? Où et quand ?

ST-A.



# QUÉBEC-CENTRAL

## LES TRAINS QUITTENT LÉVIS

8.00 } EXPRESS DES MONTAGNES BLANCHES  
A. M. } Pour Fabyans, Portland, Sherbrooke, Beauce  
jusqu'à Portland. et Mégantic, chars Pullmand, Parloir, Buffet

3.50 } EXPRESS DE BOSTON ET NEW YORK,  
P. M. } pour Sherbrooke, Boston, Springfield, New-  
York, tous les points de la Nouvelle-Angleterre,  
aussi Beauce et Mégantic, chars Pullman dortoirs sur ce  
train.

2.05 } SPÉCIAL DE NEW-YORK ET BOSTON.  
P. M. } Ce nouveau train commencera à circuler le 24  
juin avec chars directs faisant le trajet le plus  
rapide entre Québec et New-York.

7.00 } ACCOMMODATION. De Lévis à Sherbrooke,  
P. M. } et tous les points sur le chemin de fer Boston  
& Maine.

## LES TRAINS ARRIVENT À LEVIS

Express de Boston et New-York à 12 hrs, (midi). Spécial  
de Boston et New-York à 1.10 hr. p. m. Express des Mon-  
tagnes Blanches à 8.55 hrs p. m. Accommodation à 8.45 h.  
a. m.

---

# Recherches Généalogiques

## SUR LES FAMILLES

Gravel, Cloutier, Bruneau, Dufresne, Proulx, Douville,  
Charest, Buisson, Tessier, De Lessard, Caron, Morin, Lamo-  
the, Lemaitre, Comeau, Godin, Panneton, Arpin, Cormier,  
Maher, Fontaine et Duval

PAR

F.-L. DESAULNIERS

Prix : \$1.00

S'adresser à l'auteur no 341, rue Dorchester, Montréal.



# Lettres sur l'île d'Anticosti

PAR

**Mgr CHARLES GUAY**

---

Magnifique volume de 316 pages sur magnifique papier  
et orné de nombreuses gravures.

---

## L'OUBLIÉ

---

*ROMAN HISTORIQUE CANADIEN*

PAR

**LAURE CONAN**

---

Prix : \$0.75

---

Pour ces deux ouvrages s'adresser à la Librairie Beau-  
chemin 256, rue St-Paul, Montréal.